



Salaires genevois : 6 200 francs par mois

A Genève, en 2004, le salaire mensuel brut médian s'établit à 6 219 francs dans le secteur privé. Les écarts de salaires sont parfois importants selon les caractéristiques personnelles des salariés (niveau de formation, par exemple), les postes qu'ils occupent (niveau des qualifications requises, statut hiérarchique, domaine d'activité) et de la branche économique. Pour apprécier ces différences, des tableaux détaillés sont disponibles sur le site Internet de l'OCSTAT.

Par rapport à 2002, le salaire mensuel brut médian standardisé (ci-après salaire mensuel – voir l'encadré) a augmenté de 2,6 % dans le canton. Comme la hausse à l'échelon national est légèrement moindre (+ 1,9 %), la différence continue à s'accroître : salaire 10 % plus élevé à Genève en 2000, puis 12 % en 2002 et 13 % en 2004.

En deux ans, le salaire des femmes a plus progressé que celui des hommes, ce qui réduit la différence entre les sexes. En 2004, toutes caractéristiques confondues, le salaire mensuel des femmes est inférieur de 9 % à celui des hommes dans le canton de Genève, contre 11 % en 2002.

Le salaire mensuel varie de manière sensible d'une branche économique à l'autre. La banque arrive largement en tête, avec un salaire mensuel médian atteignant 9 758 francs. Parmi les principales branches de l'économie genevoise, viennent ensuite l'industrie chimique (7 943 francs), le commerce de gros (branche où se trouvent les sièges de plusieurs multinationales étrangères; 7 889 francs), l'enseignement privé (7 413 francs) et la branche groupant l'informatique et les autres services aux entreprises (7 367 francs).

A l'autre extrême, les rémunérations sont les plus basses pour les services personnels (c'est-à-dire les blanchisseries et teintureriers, les salons de coiffure, les instituts de beauté, les services funéraires, solariums et fitness; 3 684 francs). Cette branche est la seule dont le salaire mensuel est au-dessous de la barre des 4 000 francs. Entre 4 000 et 5 000 francs, on trouve l'hôtellerie et restauration (4 127 francs), l'industrie alimentaire et des boissons (4 270 francs), l'horticulture (4 498 francs), les transports terrestres (4 555 francs), les services postaux et télécommunications (4 687 francs) et le commerce de détail (4 738 francs).

Le *salaire mensuel* tel que défini dans l'enquête comprend le *salaire brut* du mois d'octobre, y compris les cotisations sociales à la charge du salarié, divers versements de primes et autres commissions, un douzième de l'éventuel treizième (quatorzième ou énième) salaire et un douzième des paiements spéciaux annuels irréguliers. En revanche, il ne comprend pas la rétribution des heures supplémentaires.

A des fins de comparabilité, les salaires mensuels sont *standardisés*, c'est-à-dire qu'ils sont recalculés sur la base d'un *équivalent plein temps à 40 heures hebdomadaires de travail*. Cette façon de procéder permet de comparer les niveaux des salaires indépendamment du nombre d'heures de travail effectuées.

Le *salaire médian*, qui correspond à la valeur par rapport à laquelle la moitié des salaires sont inférieurs, l'autre moitié supérieurs est un bon indicateur du niveau général des salaires.

./.

6 mars 2006 – n° 9

Office cantonal de la statistique (OCSTAT)

82, route des Acacias 1227 Les Acacias
Case postale 1735 CH-1211 Genève 26
Tél. : + 41 (0)22 327 85 00 • Fax : + 41 (0)22 327 85 10
statistique@etat.ge.ch • www.geneve.ch/statistique

Répartis en fonction du statut hiérarchique, le salaire mensuel se situe entre 5 330 francs pour les salariés sans fonction d'encadrement et 13 596 francs pour les cadres supérieurs. Les écarts entre les deux extrêmes sont du même ordre de grandeur si l'on se base sur le critère du niveau des qualifications requises pour le poste : de 4 592 francs pour le niveau le plus bas (activités simples et répétitives) à 13 180 francs pour le plus élevé (travaux les plus exigeants et tâches les plus difficiles).

En matière de niveau de formation, les différences sont un peu moins importantes : de 4 550 francs pour les salariés sans formation professionnelle complète à 10 036 francs pour les universitaires. Pour les personnes au bénéfice d'un apprentissage complet, soit le niveau de formation le plus courant (un tiers des salariés), le salaire s'établit à 5 834 francs par mois.

Pour en savoir plus

Des tableaux détaillés avec les salaires par quartiles* sont disponibles sur le site Internet de l'OCSTAT, à l'adresse suivante :

<http://www.geneve.ch/statistique/statistiques/domaines/salaires.html>

** Si la médiane est un bon indicateur du niveau général des salaires, les quartiles permettent de mieux apprécier leur dispersion en partageant les salariés en quatre parties d'effectifs égaux. Le premier quartile (Q1) se monte à 4 850 francs, signifiant qu'un quart de l'ensemble des salariés du secteur privé touchent un salaire mensuel inférieur à cette somme. Le deuxième quartile (Q2) est la médiane (6 219 francs). Le troisième quartile (Q3) est de 8 579 francs, signifiant qu'un quart des salariés touchent un salaire supérieur à cette somme. La moitié des salariés genevois ont un salaire compris entre Q1 et Q3.*